

**Conditions de participation**

**Tournoi International d’Azur**

**Affiliation FIG**:

Tous les participants doivent être licenciés à une fédération affiliée à la FIG (Fédération Internationale de Gymnastique)

.

**Assurances**:

* Pour les clubs venant de l’espace économique européen : prévoir votre carte européenne d’assurée social.
* Pour les clubs hors espace économique européen, prévoir une souscription d’assurance couvrant les participants sur cette compétition de gymnastique.

**Musiques**:

Les musiques doivent être envoyées au format de fichier MP3 avant le 15 juin.

* Les fichiers MP3 doivent être nommé NOM\_PRENOM\_ENGIN\_CATEGORIE.mp3

**Fiches D**:

* Les fiches de passage des gymnastes doivent être remises dès l’enregistrement lors de l’arrivée du club.

**Palmarès**:

* Disqualification en cas d’absence lors de la remise des prix.

**Repas des juges**:

* Le SPCOC offre le repas aux juges pendant la compétition.

**Droit d’enregistrement :**

* Les clubs participants doivent avoir réglé le montant des engagements de leurs gymnastes et de leurs équipes.

**Ventes durant la compétion**:

* Possibilité de vendre et d’acheter ou d’échanger des justaucorps pendant la durée du Tournoi.
* Un stand Photo vendra des photos de la compétition pendant et après la compétition
* Des Vidéos pourront être éditées afin d’être vendu pendant et après la compétition